



Cagnes-sur-Mer

Travaux de bricolage Chantiers de travaux privés ou publics

CONSTAT
sans mesure



Limiter les émissions sonores
Pendant les jours et horaires autorisés par le maire

Jours et
Horaires



Particuliers
Bricolage, jardinage

Professionnels
Chantier public et privé

JOUR	matin	Particuliers Bricolage, jardinage	Professionnels Chantier public et privé
	LUNDI	après-midi	08h30-12h00 14h30-18h00
MARDI	matin	08h30-12h00	07h00 - 20h00
	après-midi	14h30-18h00	
MERCREDI	matin	08h30-12h00	07h00 - 20h00
	après-midi	14h30-18h00	
JEUDI	matin	08h30-12h00	07h00 - 20h00
	après-midi	14h30-18h00	
VENDREDI	matin	08h30-12h00	07h00 - 20h00
	après-midi	14h30-18h00	
SAMEDI	matin	09h00-12h00	07h00 - 20h00
	après-midi	15h00-18h00	
DIMANCHE	matin	10h00-12h00	INTERDIT
	après-midi	INTERDIT	
JOURS FERIES	Toute la journée	INTERDIT	INTERDIT

Une ville qui bouge !



cagnes.fr

Hygiène et Santé - 04.93.22.19.75—hygiene.salubrite@cagnes.fr